

Collège des personnalités qualifiées

CAURANT Fabienne, ancienne cadre de la fonction publique territoriale,
GOUPILLE Catherine, représentante du centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT),
ZAPPINI Bruno, adjoint à la présidente, ancien cadre de la fonction publique territoriale.

Collège des fonctionnaires territoriaux

CARRERE Christophe, conseiller municipal de la commune de Crosne,
LAIDI Tony, adjoint au maire de la commune de Romainville,
MANGIN Anthony, adjoint au maire de la commune de Drancy.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du CIG Petite Couronne, sera transmise à Monsieur le préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique sur
le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr

Le 27/05/2026

Fait à Pantin, le 27 mai 2026

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé des concours,
de la santé et de l'action sociale



Benoît HAUDIER

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).